

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL ; Marie-Agnès TOURNON ; Henri RIVIERE ; Gilles PONCHON ; Myriam TRIPIER ; Martine LODI ; Marion COQUILLE ; Gilles BOURDIER.

Conseillers municipaux excusés et absents :

Elisabeth VANOLI (qui a donné procuration à Gilles PONCHON)

Gilles BREDAS (qui a donné procuration à Michel MOREL)

Caroline MARTIN, Dominique GUTTIN.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès TOURNON.

Observations sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant.

I. URBANISME ET PATRIMOINE :

Monsieur le Maire évoque les différentes demandes d'urbanisme reçues en Mairie :

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

-Parcelle AB196 et 197, d'une superficie de 1014 m², située 50 Chemin des Tournelles Consorts DARDELET à Mme BUISSON Frédérique domiciliée à Blandin. Prix de vente : 240 000 euros.

-Parcelle AB329, d'une superficie de 43 m², située 50 Chemin des Tournelles, M. AUCAGNE TRIPIER MONDANCIN Bernard à Mme BUISSON Frédérique domiciliée à Blandin (cession qui intervient afin de régulariser l'oubli du bien dans l'acte de vente initialement consenti à M. Mme DARDELET). Prix de vente 50 euros.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption pour ces deux demandes.

Permis de Construire :

-Dossier déposé par M. ESTORGES Paul 3 Place des halles 38690 LE GRAND LEMPS, le 25 juillet 2017.

Parcelle D163, située 274 Chemin de Longet pour la construction d'une maison à ossature bois circulaire (yourte) et abri à voiture (garage). Cette parcelle est située en zone Uh au PLU, hors périmètre du château. L'architecte Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement a donné son accord au projet. Des pièces manquantes ont été demandées par la CCVDD.

-Dossier déposé par M. DAHY Kadhafi 272 Rue de la Gare - Résidence du Parc 38730 VIRIEU, le 28 juillet 2017. Parcelle AB516, d'une superficie de 800 m² située Chemin des Tournelles pour la construction d'une maison individuelle. Cette parcelle est située en zone Uc au PLU, dans le périmètre du château. Suite aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, M. DAHY modifiera son projet.

-Dossier déposé par la SCI du Marais Mme ARGOUD Jeanne Sté PLEX 135 Chemin de Perrière 38730 VIRIEU, le 23 Août 2017. Parcelles AD171-169-69 pour la construction d'un auvent sur le bâtiment existant. Cette parcelle est située en zone Ui au PLU, hors périmètre du château.

Avis favorable pour ces trois dossiers.

Pour le Permis de construire de la SCI du Marais (Sté PLEX) déposé le 14 avril 2017 : construction d'un bâtiment de stockage (1970 m²), d'un convoyeur le reliant à un bâtiment existant, et d'un bassin de rétention des eaux d'incendie. Un recours a été déposé par M. MOLLARET, Sté LE CURIEUX PROMOTION, reçu le 30/07/2017. La commune a transmis ce recours à un cabinet d'avocat (SMACL).

Déclaration Préalable :

-Dossier déposé par M. MOREL Michel 80 Champ de Mars 38730 VIRIEU, le 24 Juillet 2017. Parcelle AB 545, pour une réfection de façade. Cette parcelle est située en zone Ua au PLU, hors périmètre du château.

-Dossier déposé par Mme RODRIGUEZ-PAIRETTI Sylvia 15 Place de la Halle 38730 VIRIEU, le 16 Août 2017. Parcelle AB 201 pour l'installation de 2 vélux sur toit, changement d'une fenêtre (double vitrage) et isolation toit et murs. Cette parcelle est située en zone Ua au PLU, dans le périmètre du château. Suite aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, Mme RODRIGUEZ-PAIRETTI modifiera son projet.

Dossier EPORA : un rendez-vous est fixé le 19 septembre 2017 à 10h concernant les bâtiments de l'ancien Hôtel COLLOMB pour la présentation de l'étude. M. le maire invite les élus disponibles à cette réunion.

Terrains BOURJAL : un compromis de vente est en cours. Une rencontre est prévue avec des bailleurs sociaux pour la construction de logements.

II.VOIRIE ET RESEAUX :

M. Henri RIVIERE évoque les travaux en cours ou à réaliser :

Les entreprises suite aux congés d'été ont pris un léger retard sur le programme voirie. Mais tous les travaux prévus vont être effectués cet automne : chemin des tournelles, une partie du chemin des cardelles, chemin du rat. Un rendez-vous est fixé le 6 septembre pour finaliser ce programme de travaux.

Michel MOREL et Henri RIVIERE ont rencontré Messieurs BARRET et SALOMON pour évoquer les aménagements de sécurité à revoir sur la départementale qui traverse le centre du village : deux passages surélevés doivent être rabotés et leurs résines redéposées.

Monsieur BARRET a donné son accord pour repousser le panneau "entrée d'agglomération" sur la RD73 direction Les Abrets en Dauphiné.

Des panneaux et des mâts sont à changer dans la commune. Un devis sera demandé.

Hameau de Planchartier : suite à la vitesse excessive sur cette portion de départementale RD17, et du manque de visibilité des riverains pour sortir de leur propriété, plusieurs possibilités sont à étudier : après débat, le conseil municipal approuve l'idée de mettre ce hameau en agglomération (50km).

Deux propositions peuvent être envisagées : passages alternés ou coussins berlinois. La simulation de passages alternés sera mise en application sur une durée déterminée avec des balises. Ce test permettra de faire un choix.

Une demande sera faite aux VDD pour récupérer le panneau de sensibilisation à la vitesse, et sera installé.

En octobre, des travaux de modification du réseau eau et assainissement seront effectués avec déplacements des déversoirs d'orage situés entre les vestiaires du foot et la halle des sports.

Lutte contre l'ambrosie : les lieux infestés ont été nettoyés. On note cette année une prolifération de ces plants.

Compétence voirie VDD : suite à une réunion de l'exécutif élargie aux maires, cette compétence n'est toujours pas définie au sein des VDD. Un travail d'approfondissement est en cours.

III. TRAVAUX-BATIMENTS :

M. Michel MOREL informe l'assemblée du suivi des travaux sur les bâtiments : suite au rendez-vous avec Magali GUILLOT, Présidente de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, pour la Maison Médicale de Virieu, des travaux d'aménagement vont pouvoir être effectués dans les locaux du Docteur Jean-Baptiste KERN.

Ancienne Mairie : la commune est toujours en attente du retour de son dossier de demande de subvention qu'elle a sollicité auprès du Conseil Départemental. Les travaux ne peuvent commencer qu'après accord du Département.

Appartements Mairie : après visite des locaux, le bureau d'études de l'entreprise SOLEA (mandaté par le Département) doit nous envoyer son compte-rendu pour l'amélioration et l'isolation de ces futurs appartements.

IV. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

M. Gilles PONCHON informe les élus des avancées dans les commissions suivantes :

Commission communication :

Le prochain bulletin municipal est envisagé pour octobre.

Celui de juillet dernier, n'a pas été distribué dans certains secteurs. La responsable du service commercial de La Poste en a été informée.

Site internet : le futur site est en construction. Les rubriques et sous-rubriques ont été validées par la commission.

Commission environnement :

Concours des jardins : la commission a terminé ses visites.

Vie associative :

Préparation du forum des associations : Il aura lieu le samedi 9 septembre de 14h à 18h, à la Salle du Peuple. Plus de vingt associations seront présentes. Des démonstrations et animations seront mises en place tout au long de la journée. De nombreux élus ont été conviés à cette manifestation.

Vie économique :

Mme Myriam TRIPIER rappelle qu'une réunion est prévue mercredi 6 septembre afin de préparer le forum des professionnels qui doit avoir lieu les 24 et 25 mars 2018.

Marché de producteurs : la mise en place d'un marché de producteurs le dimanche matin semble prématuré. Il est préférable d'inviter ces petits producteurs, le vendredi en fin d'après-midi pour un service de paniers préparés commandés par avance à Doissin à la Ferme "à tout bout de champ".

L'Hôtel Pascal propose ses locaux pour ce projet, dès le mois d'octobre. En parallèle une demande d'emplacement sur le domaine public sera déposée. Un forfait annuel sera appliqué.

Commission culturelle :

M. Michel MOREL évoque le bilan des soirées d'été :

cette année, moins de participants à ces quatre soirées, pourtant de grande qualité.

217 places à 10 euros ont été vendues, 9 places à 2 euros et 33 places exonérées, soit un public de 259 personnes. Recette sur les quatre spectacles : 2188 euros.

La commission regrette que le Club Sportif de Virieu n'ait pas participé à l'une des soirées pour laquelle il avait été sollicité.

Plusieurs élus notent la baisse de la fréquentation de ces soirées d'été, qui pourtant demandent beaucoup d'investissements, de bénévolat, d'énergie... Ne faudrait-il pas que ces soirées soient portées par les VDD ?

SIVU des Ecoles :

M. Gilles BOURDIER informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée. 136 élèves sont inscrits. Il n'y aura pas de fermeture de classe. Les enseignants restent les mêmes que l'an dernier. Les TAPS sont reconduits pour cette année.

M. Dominique TRASSEY a été recruté sur un poste à 30 heures : ménage, cantine et TAPS. Il remplace un personnel dont le contrat n'a pas été renouvelé.

Pour la rentrée 2018/2019, un gros effectif est annoncé en maternelle et une réflexion sera engagée sur les temps périscolaires. Il est signalé que le bassin de rétention des eaux pluviales est à entretenir. Gilles BOURDIER transmettra à l'entreprise chargée des travaux paysagers du Groupe Scolaire.

V.QUESTIONS DIVERSES :

***Réforme de la carte judiciaire :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ordre des avocats de Bourgoin-Jallieu demandant au Conseil Municipal de délibérer afin de réaffirmer sa volonté de conserver un Tribunal de Grande Instance à Bourgoin-Jallieu.

Après débat le conseil municipal propose qu'un courrier soit adressé à la chancellerie pour avoir des informations plus pertinentes sur la réforme de cette carte judiciaire.

***Plan Préfectures Nouvelle Génération :**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR "POINT NUMERIQUE" AU BUREAU DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE VIRIEU :

D'ici le 1er novembre 2017, la Préfecture de Grenoble ainsi que les Sous-préfectures de La Tour du Pin et de Vienne n'accueilleront plus de public aux guichets des permis de conduire, des certificats d'immatriculation et des régies. Les usagers devront donc effectuer ces démarches à partir des télé-procédures, sécurisées, disponibles sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, à l'adresse <https://ants.gouv.fr>. Ils recevront leur titre à leur domicile par courrier postal suivi. L'achat de timbres fiscaux se fera sous forme électronique sur le site internet des impôts, à l'adresse <https://timbres.impots.gouv.fr>.

Suite à cette transformation des services de l'Etat, il est proposé aux communes matériels et formations afin que les usagers puissent effectuer ces démarches en mairie.

Regrettant le service guichet à la Sous-Préfecture, la commune de Virieu souhaite la mise en place d'un "point numérique" au bureau du secrétariat.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver ce projet et à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le projet de mise en place d'un point numérique au bureau du secrétariat de la mairie de Virieu, 2 Rue de Barbenière 38730 VIRIEU,

-DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention au titre de la DETR,

-ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Coût estimatif global de l'opération : 709.00 euros HT

Plan de financement :

-Subvention DETR 354.00 €

-Autofinancement 355.00 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services de la Sous-Préfecture et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

=====

***Convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et la Commune de Virieu pour assurer l'entretien ménager des locaux de la mairie de Virieu :**

Plusieurs élus remarquent que celle-ci est d'une durée de six mois. Des explications seront demandées à la nouvelle collectivité.

OBJET : APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE ET LA COMMUNE DE VIRIEU, ISERE, POUR ASSURER L'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX DE LA MAIRIE DE VIRIEU :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et la Commune de Virieu pour assurer l'entretien ménager des locaux de la Mairie de Virieu a été reçue le 9 août 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné met Madame Brigitte PEGOUD, adjoint technique territorial titulaire, à disposition de la Commune de Virieu, en application des dispositions des articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. La mise à disposition prend effet le 1er juillet 2017, pour une durée de six mois renouvelables, soit jusqu'au 31 décembre 2017. Le renouvellement de la convention se fera de manière expresse, après avis des deux parties. Madame PEGOUD effectuera quatre heures de travail par semaine auprès de la Commune de Virieu, sous l'autorité de Monsieur le Maire. La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné gère l'ensemble de la situation administrative de Madame PEGOUD.

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné verse à Madame PEGOUD Brigitte la rémunération correspondant à son grade d'origine (émoluments de base, indemnités et primes liées à l'emploi). La Commune de Virieu ne verse aucun complément de rémunération à l'exception, le cas échéant, des remboursements de frais professionnels.

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné est remboursé par la Commune de Virieu au prorata du temps de mise à disposition.

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé, soit le 31/12/2017, à la demande d'une des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-APPROUVE la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et la Commune de Virieu pour assurer l'entretien ménager des locaux de la Mairie de Virieu,

-AUTORISE le Maire à signer la dite convention et à retourner un exemplaire à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné , 22 Rue de l'Hôtel de Ville - CS 90077 - 38353 LA TOUR DU PIN CEDEX.

=====

***Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis :**

OBJET : APPROBATION CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU, ISERE, ET LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune de Virieu, isère, et la Fondation 30 Millions d'Amis a été reçue le 31 Août 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur. La commune de Virieu, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans "détenteur" et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement et les relâchera dans ces mêmes lieux. L'identification des chats se fera au nom de la "Fondation 30 Millions d'Amis - 40 Cours Albert 1er - 75008 PARIS". Les chats capturés seront amenés à la clinique vétérinaire des Bruniaux à FITILIEU, isère, sur présentation d'un bon de mission.

La Fondation 30 millions d'amis prendra en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 80 euros pour une ovariectomie plus tatouage, et 60 euros pour une castration plus tatouage.

La Fondation 30 millions d'amis règlera directement la clinique vétérinaire des Bruniaux sur présentation des factures du praticien. Les dites factures devront être libellées directement à l'ordre de la Fondation 30 Millions d'Amis.

La présente convention prend effet au jour de la signature entre les parties, soit le 5 Septembre 2017.

La présente convention est conclue pour une durée de un an et reconduite chaque année par tacite reconduction. Elle peut être résiliée unilatéralement par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-APPROUVE la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune de Virieu, isère, et la Fondation 30 Millions d'Amis.

-AUTORISE le Maire à signer la dite convention et à retourner deux exemplaires à La Fondation 30 Millions d'Amis, 40 Cours Albert 1er - 75008 PARIS.

=====

*Jérôme BELLET a réalisé la numérisation d'une grande partie des archives. Travail apprécié par Mme BOUILLOC des archives départementales qui permettra de consulter les archives d'après la Révolution en toute sécurité. Il serait souhaitable de numériser l'ensemble des archives communales. Un budget pourrait être réservé.

*Un courrier sera adressé à plusieurs foyers Viriaquois afin de leur rappeler qu'ils sont dans l'obligation d'entretenir leurs haies donnant sur la voie publique, par mesure de sécurité.

*La Poste : M. le Maire n'a pas reçu réponse à son courrier du 13 Juillet 2017 concernant le refus de la réduction des horaires d'ouverture de La Poste et de la mise en place d'une agence postale communale ou d'un relais commerçant.

*C.C.A.S. : M. Jean-Philippe REPIQUET a rencontré les membres du CCAS. Il propose la réalisation d'un montage-photos, ou d'un livre sur certaines personnes vivants à Virieu. Les membres du CCAS se positionneront lors d'une prochaine réunion.

*Le personnel communal a réparé certains jeux sur l'aire de détente. Un nouveau jeu a été installé pour le bonheur des plus jeunes. Un bureau de contrôle doit valider l'installation et les rénovations prochainement. Il doit aussi contrôler les jeux au SIVU des Ecoles.

*La commune a une nouvelle flamme pour l'affranchissement du courrier dont le thème est le musée de la galoche.

***OBJET : VIREMENT DE CREDITS ENTRE LES CHAPITRES 20 ET 23. DECISION MODIFICATIVE N°02 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de régler la facture de refonte du site internet de la mairie de Virieu à l'entreprise FasilaWEB SARL sise 59 Chemin de la Bertine 38690 COLOMBE d'un montant de 1200 euros TTC.

Monsieur le Maire indique que les crédits restants au chapitre 20, du budget primitif 2017 sont insuffisants pour cette opération ; il convient d'effectuer un virement de crédits de : 1200.00 euros.

Le Conseil Municipal, en plein accord avec le Maire, et à l'unanimité :
*DECIDE le virement des crédits suivants :

- 1200.00 € à l'article 2313 (chapitre 23, immos en cours-constructions)
- + 1200.00 € à l'article 2051 (concessions, droits similaires)

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 4 octobre 2017.